

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion de la communauté d'agglomération de Haut Bugey Agglomération concernant les exercices 2015 et suivants

Séance du 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre à dix-neuf heures et cinq minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt octobre deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

BILLON-BERTHET Claire, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 10

BEVOZ Sébastien pouvoir à Marie-Hélène PERILLAT
BORGEOIS Joël pouvoir à Alexandre LALLEMENT
BROCHET Olivier pouvoir à Humbert CRETIER
CYVOCT Jean-Michel pouvoir à Bernard CORTINOVIS
FORAY Gaëlle pouvoir à Corinne BOYER
GUILLERMET Maria pouvoir à Le Maire
MARTINE Christine pouvoir à Gilbert LEMOINE
MERMILLON Eliane pouvoir à Nicole ROSIER
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Claire BILLON BERTHET
ZANI Sonia pouvoir à Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 19 conseillers, 10 pouvoirs ayant été déposés donc 29 votants

Considérant le rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes du 7 juillet 2022 sur la gestion de la communauté d'agglomération de Haut Bugey Agglomération concernant les exercices 2015 et suivants, parvenu en Mairie le 12 octobre 2022,

Ce rapport a été transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux, par voie électronique le 20 octobre 2022.

Monsieur le Maire indique l'Assemblée que ce rapport a été adressé par la chambre régionale des comptes au président de la communauté d'agglomération de Haut-Bugey Agglomération, qui l'a présenté à l'organe délibérant. Dès lors, la chambre est amenée à l'adresser aux maires de toutes les communes membres de cet établissement public. Et qu'il appartient à la commune de le soumettre au prochain conseil municipal afin qu'il donne lieu à débat.

Monsieur le Maire relate les conclusions du rapport et propose au Conseil Municipal d'en débattre.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion de la communauté d'agglomération de Haut Bugey Agglomération concernant les exercices 2015 et suivants,
- **PREND ACTE** de la tenue du Débat concernant le rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion de la communauté d'agglomération de Haut Bugey Agglomération concernant les exercices 2015 et suivants,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE 2 NOVEMBRE 2022

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20221026-DE-2022-12-15-DE
Date de télétransmission : 02/11/2022
Date de réception préfecture : 02/11/2022